



## **Nouveaux horaires : Le tour de passe-passe de la Direction !**

### **Nouveaux horaires au détriment des salariés :**

Les deux premiers vendredis de nuit, après le retour des congés, ont été très difficiles parce qu'avec les nouveaux horaires, nous commençons à 21h50 pour finir à 6h05 mais avec deux pauses seulement, bonjour les dégâts en fin de poste !

Les salariés sont mécontents, et, la direction l'a bien senti en décidant de rajouter une pause de 5 minutes la nuit du vendredi au samedi.

Mais ces 5 minutes elle ne les a pas données gracieusement : **elle a réduit la première pause de la semaine, d'une minute par jour !**

**En ce qui nous concerne, comme les 650 salariés de nuit qui ont signé la pétition, nous n'avons jamais été pour ces nouveaux horaires de nuit liés au VSD, instaurés par la direction avec la caution des autres syndicats !**

Avec son tripatouillage des temps de pause, la direction démontre, s'il en était besoin, qu'une minute de notre travail lui rapporte **BEAUCOUP !**

**Ce ne sont pas les plus de 3,8 milliards d'euros de bénéfices nets engrangés en 18 mois par PSA qui peuvent nous contredire !**

PSA et les actionnaires n'en n'ont jamais assez, et, pour ne citer que cet exemple, s'attaquent aux temps de pauses pour nous faire travailler encore plus !

**La CGT est pour revenir à deux pauses de 10 minutes et un casse-croûte de 30 minutes et l'abolition de la GJP.**

### **Séance de travail du dimanche en volontariat :**

Depuis la mise en place du VSD, la direction nous fait perdre de l'argent parce que la prise de poste est à 21h50 au lieu de 21 h14 et c'est à elle que cela profite puisqu'elle nous paye moins d'heures majorées.

**Pour la CGT, les heures du dimanche doivent être majorées toute la nuit et non jusqu'à minuit seulement.**

# Contre les ordonnances, nos droits à défendre

Le gouvernement veut profiter des vacances pour modifier le Code du Travail par ordonnances et porter de nouveaux coups aux droits des salariés. Son projet, qui devra être entériné fin septembre par les députés, comporte 5 chapitres principaux :

## Inversion de la hiérarchie des normes

Pire que la loi El Khomri : Un accord d'entreprise pourrait être inférieur au Code du Travail et à la Convention collective, sur les salaires et les droits.

Ainsi par exemple PSA pourra remettre en cause la prime d'ancienneté, l'indemnité de doublage, ou l'indemnisation en cas de maladie qui sont prévus par la Convention de la Métallurgie.

En soumettant les salariés au chantage de la concurrence et des licenciements, l'employeur pourra faire passer un accord par référendum, contre l'avis des syndicats. Un tel système tirerait tout le monde vers le bas et viderait le Code du travail et les conventions collectives de toutes leurs protections.

## Création du CDI de projet (CDIP)

A l'origine, le CDI de chantier est un contrat de travail utilisé dans le bâtiment, où le salarié est embauché pour la durée d'un chantier.

En réalité, ce n'est pas un vrai CDI, puisque qu'il est rompu dès que le patron considère que « le chantier » est terminé. C'est donc un CDD dont on ne connaît pas la fin et que le patron arrête à sa guise.

M. Macron veut étendre ce type de contrat à toutes les professions. Ainsi donc, PSA pourrait embaucher des CDIP pour « le lancement d'un nouveau véhicule » ou pour « un surcroît de commandes », sans que les salariés sachent quand leur mission va s'arrêter et sans toucher de prime de précarité ! Pire que l'intérim !

## Des salariés sans délégués

M. Macron, avec le MEDEF, prévoit de fusionner les Comités d'Entreprise, les Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail et les délégués du personnel. Les délégués seront alors submergés par leur mission dans les instances, et ne seront que très peu au côté des salariés.



## Licenciements économiques facilités

Pour savoir si une entreprise rencontre des difficultés économiques « justifiant » des licenciements, la loi actuelle prévoit que l'on prenne en compte la situation du groupe auquel cette entreprise appartient. Avec les ordonnances Macron, une multinationale milliardaire pourra licencier en mettant artificiellement une de ses filiales dans le rouge, tout en engrangeant des profits maxi dans sa filiale d'à côté !

## Plafond aux Prud'hommes

M. Macron veut réduire le délai donné aux salariés pour saisir les Prud'hommes et limiter l'indemnisation en cas de licenciement abusif.

Il nous explique qu'il faut « sécuriser les employeurs ». En réalité, il veut sécuriser les patrons-voyous qui pourraient ainsi licencier sans motif et sans risque !

## Pas au bout de nos surprises

La loi d'habilitation qui autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances prévoit aussi de réviser les garanties des salariés en matière de mobilité et d'inaptitude. Il s'agira là-aussi de donner les pleins pouvoirs à l'employeur et de supprimer les possibilités de recours des salariés. Ces éléments montrent que nous sommes tous concernés par cette attaque de grande ampleur contre nos droits.

**Comme dans tout le pays,  
Manifestation mardi 12 septembre  
à 14H00 au champ de foire  
(Montbéliard)**

